



numéro

61

Édition

Commune de
Port-Valais

Création

COMM manager Sàrl

Parution

2 x par année

Imprimerie Gessler SA

1950 Sion

Impression

2000 exemplaires



© David Boraley

Convocation

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée

le mardi 25 août, à 20h00

à la salle Tauredunum aux Evouettes

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole
2. Lecture des comptes de l'exercice 2019
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2019
et du rapport de l'organe de révision
5. Divers

Selon les dispositions légales, les comptes de l'exercice 2019 sont soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Ils sont déposés au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de les consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Les comptes de l'exercice 2019 peuvent également être téléchargés sur le site internet www.port-valais.ch.

Administration communale de Port-Valais

Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire, nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.

Sommaire

Editorial – Mot du Président	2
Comptes 2019 – Résultat annuel & Compte de fonctionnement par nature	3
Commentaires relatifs aux comptes de l'exercice 2019	4-5-6
Comptes 2019 – Investissements	7
Commission des Travaux publics & Services industriels	8
Qualité de l'eau potable 2019/2020	9
Lutte contre les moustiques	10
Incivilités	10
Solidarité	11
Place de jeux Tauredunum	12
Nouveau service officiel de curatelle	13-14
Programme d'intégration cantonal	15-16
Verres de la Commune de Port-Valais	17
Branchages en forêt	18
Certificat environnemental	19
Bibliothèque	20

MOT DU PRÉSIDENT

ÉDITORIAL



En ce premier semestre 2020, la pandémie du Coronavirus nous a confrontés en tant qu'entité publique à d'immenses défis.

Les catastrophes passent par différentes phases. Il en va de même pour la pandémie Covid-19. Après l'arrêt subit et de grosses restrictions pour la Société et l'Économie, un assouplissement progressif a lieu. Le Conseil et les employés communaux s'engagent pour que les prescriptions de la Confédération et de l'État du Valais soient respectées.

Pour certain, cela va trop vite et pour d'autres, trop lentement. Une chose est claire : on ne peut pas encore parler d'un retour à la normale.

La difficulté ne réside pas dans une tâche particulière, mais dans la multitude et la diversité des questions auxquelles nous sommes appelés à répondre. Le Conseil communal a trouvé des solutions pragmatiques et sensées. Les Communes sont en tout cas fortement touchées et mises à l'épreuve dans toutes les phases de la situation d'urgence actuelle. Elles sont les premières à recevoir les louanges et les blâmes de la population.

En effet, même si une petite partie de nos habitants n'en a fait strictement qu'à sa tête en ne respectant pas les consignes, il faut néanmoins remercier la grande majorité de notre population pour avoir joué le jeu et évité que ce fléau n'arrive en masse sur notre territoire et cause d'innombrables décès.

Pour terminer, j'adresse un grand merci à mes collègues du Conseil communal ainsi qu'aux membres du personnel communal pour l'engagement sans faille durant cette période. Cela mérite respect, gratitude et reconnaissance.

La vie doit toutefois continuer et il faut regarder vers l'avenir. Nous analyserons les conséquences de cette crise du Covid-19 pour établir un budget réaliste pour 2021. Car les coûts liés à la question d'urgence de la crise auront un fort impact sur les finances communales.

Je vous souhaite le meilleur en cette belle saison et de rester en pleine santé vous et vos proches.

Pierre Zoppelletto
Président

COMPTES 2019

RÉSULTAT ANNUEL

RESULTAT DE L'EXERCICE	2019	2018
Recettes ordinaires du compte de fonctionnement	21 081 566,35	18 538 051,98
Charges de fonctionnement avant amortissements	-18 205 351,25	-15 705 512,84
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	2 876 215,10	2 832 539,14
Amortissements ordinaires	-2 378 955,42	-2 257 159,76
Amortissements complémentaires	---	---
Route des Iles	-400 000,00	-500 000,00
RESULTAT	97 259,68	75 379,38

FINANCEMENT	2019	2018
Marge d'autofinancement	2 876 215,10	2 832 539,14
Investissements nets	-3 503 555,37	-2 962 743,96
INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	-627 340,27	-130 204,82
EXCEDENT DE FINANCEMENT		

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

	Compte 2019		Budget 2019		Compte 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	3 783 105,15		3 735 905,00		3 570 947,55	
Biens, services et marchandises	5 558 509,93		3 894 320,00		4 889 687,89	
Intérêts passifs	195 923,95		196 000,00		189 997,55	
Amortissements	2 778 955,42		2 826 600,00		2 757 159,76	
Parts à des contributions sans affectation	---		---		---	
Dédommagements versés à des collectivités publiques	2 556 443,54		2 690 240,00		2 488 915,22	
Subventions accordées	3 514 929,69		3 281 960,00		3 271 729,90	
Subventions redistribuées	2 380,50		---		12 194,00	
Attributions aux financements spéciaux	2 409 862,00		85 190,00		1 102 757,38	
Imputations internes	184 196,49		213 000,00		179 283,35	
Impôts		10 398 794,98		9 924 000,00		10 165 525,56
Patentes et concessions		197 613,50		191 500,00		195 565,55
Revenus des biens		3 114 928,52		516 900,00		762 963,00
Contributions		4 643 848,13		3 943 100,00		5 362 914,14
Parts à des recettes et contributions sans affectation		810 149,50		739 500,00		228 573,10
Restitution de collectivités publiques		378 297,15		112 200,00		134 886,55
Subventions		440 662,60		497 680,00		473 564,00
Subventions à redistribuer		2 380,50		---		12 194,00
Prélèvement sur les financements spéciaux		910 694,98		811 820,00		1 022 582,73
Imputations internes		184 196,49		213 000,00		179 283,35
Total des charges et des revenus	20 984 306,67	21 081 566,35	16 923 215	16 949 700	18 462 672,60	18 538 051,98
Excédent de charge/recette du compte de fonctionnement	97 259,68		26 485,00		75 379,38	
	21 081 566,35	21 081 566,35	16 949 700,00	16 949 700,00	18 538 051,98	18 538 051,98

COMMENTAIRES

RELATIFS AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Résultats et marge d'autofinancement

Les charges totales se montent à Fr. 20'984'306.67 (Fr. 16'923'215.00) et les recettes à Fr. 21'081'566.35 (Fr. 16'949'700.00).

Le compte de fonctionnement boucle sur un bénéfice de Fr. 97'259.68, alors que le budget prévoyait Fr. 26'485.00 de bénéfice.

Les postes suivants ont vu leurs charges augmenter :

() = comparaison avec le budget 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• **Constitutions de réserves (+ Fr. 1'518'262.00) :**
Les anciens locaux administratifs ont été transférés du patrimoine administratif au patrimoine financier et de ce fait réévalués à une valeur plus représentative de celle du marché (+ Fr. 1'500'000.00). Cette augmentation extraordinaire a permis de constituer une réserve en vue d'un futur EMS.

• La Commune a eu la chance de recevoir une donation de la part d'un citoyen résident secondaire (+ Fr. 18'262.00). Ce montant a été mis en réserve dans l'attente qu'un projet de la municipalité soit soumis à l'approbation du donateur.

SÉCURITE PUBLIQUE

• **Biens et services (+ Fr. 78'547.75) :**
Des mensurations officielles ont été réalisées par le bureau du géomètre officiel.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

• **Dédommagements versés à des collectivités (+ Fr. 83'209.80) :**
La contribution communale par élève annoncée par le Canton lors de l'établissement du budget s'est avérée supérieure lors du décompte final.

CULTURE, LOISIRS ET CULTE

• **Constitutions de réserves (+ Fr. 250'000.00) :**
En prévision du réaménagement du Quai Laval, un montant de Fr. 250'000.00 a été alloué à ce projet en cours.

• Biens et services (+ Fr. 124'674.28) :

Ce dépassement concerne principalement l'entretien et la décoration des rues, parcs et places en raison d'une volonté de poursuivre l'embellissement (+ Fr. 67'348.40) ainsi que la sécurisation du chemin des écoliers longeant le Tové (+ Fr. 57'325.88).

PRÉVOYANCE SOCIALE

• **Subventions acquises (- Fr. 62'827.00) :**
Les subventions réelles se sont révélées bien inférieures par rapport au montant préavisé par le Canton.

TRAFIC

• **Biens et services (+ Fr. 52'778.10) :**
Cette dépense concerne des dégâts occasionnés à des mâts d'éclairage public. De ce montant, il faut déduire Fr. 22'729.10 pris en charge par les tiers responsables ou par les assurances.

• **Constitutions de réserves (+ Fr. 250'000.00) :**
En prévision du réaménagement de la Place de la Gare, un montant de Fr. 250'000.00 a été alloué à ce projet en cours.

PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

• **Intempéries (+ Fr. 218'805.65) :**
Le Canton choisit une commune interlocutrice afin d'effectuer la répartition de l'ensemble des dommages pour le Bas-Valais. La Commune de

Port-Valais est chargée de cette mission pour les intempéries de 2015 (+ Fr. 158'200.00).

Le solde représente les intempéries de juillet 2019 qui concernent principalement le Tové aux Evouettes d'Amont (+ Fr. 60'605.65).

• **Entretien de la décharge publique (+ Fr. 122'225.40) :**

Le réaménagement de la déchetterie a débuté afin d'améliorer le service. Le Conseil a saisi l'opportunité d'effectuer ces travaux à un moment moins fréquenté, afin qu'elle soit à nouveau opérationnelle pour la saison d'été.

• **Entretien réseau eau potable (+ Fr. 68'445.10) :**

Les deux principales modifications de l'alimentation en eau du réseau ayant généré un coût supplémentaire sont d'une part le chantier du Tunnel pour Fr. 31 181.00, et d'autre part la construction de nouveaux bâtiments pour Fr. 25'000.00.

ÉCONOMIE PUBLIQUE

• **Achat carburant (+ Fr. 162'175.45) :**

Augmentation de la quantité destinée à la revente. Les prévisions sont volontairement prudentes.

• **Aménagement bord du lac (+ Fr. 298'256.19) :**

Le réaménagement du bord du lac se voulait cohérent et harmonieux. Tout a été mis en œuvre afin d'offrir des pavillons de qualité durable et respectant les normes environnementales. Nous tenons à relever que ces pavillons font l'objet d'une location qui s'ajoute aux recettes communales.

FINANCES ET IMPÔTS

• **Perte sur débiteurs (+ Fr. 64'396.85) :**

Selon la demande de la fiduciaire nous avons dû ajuster notre provision pour perte sur débiteurs (+ Fr. 50'000.00)

• **Bénéfice des sociétés (- Fr. 60'770.05) :**

Au moment du bouclage des comptes, en pleine pandémie du Covid-19, une baisse des recettes a été calculée afin de respecter le principe de prudence et de limiter l'impact sur le prochain exercice (- Fr. 200'000.00).

• **Impôt à la source (- Fr. 60'452.42) :**

Les recettes de ce compte se montent à Fr. 442'074.00, desquelles il faut déduire les personnes passées du statut d'impôt à la source au statut de taxation ordinaire pour un montant de Fr. 182'526.00.

• **Impôt sur les immeubles bâtis (- Fr. 59'993.30) :**

Nous avons sous-estimé le nombre de résidences secondaires détenues par nos citoyens sur d'autres communes du Canton et pour lesquelles nous sommes tenus de restituer à ces autres municipalités 2,5 ‰ de la valeur fiscale.

• **Gains immobiliers (- Fr. 64'452.50) :**

Ces montants sont payés par le Canton et dépendent des ventes de biens.

Comptes autofinancés

Les services autofinancés doivent s'équilibrer à travers les taxes qu'ils génèrent. En 2019, tous les services sont déficitaires à des degrés divers.

Les recommandations prévoient que le consommateur doit assumer la charge des différentes taxes des services de l'eau potable, des eaux usées ainsi que du traitement des déchets.

Eau potable	Fr. -72 220.91
Eaux usées	Fr. -392 555.13
Traitement des déchets	Fr. -45 918.94

Des mesures ont déjà été prises en 2019 en vue du financement de l'eau potable. Les effets devraient s'en ressentir sur les prochains exercices.

Le règlement d'assainissement des eaux usées a obtenu des préavis positifs par les services cantonaux et est actuellement à l'étude chez M. Prix afin de vérifier que les tarifs proposés soient conformes.

Le déficit du traitement des déchets de -Fr. 45'918.94 a été transféré au bilan et porté en déduction du solde des exercices précédents. Ce dépassement s'explique, cette année, par le réaménagement de la décharge publique.

Pour rappel, le ménage communal a avancé le financement des secteurs déficitaires en attendant que ceux-ci dégagent un bénéfice et qu'ils soient autofinancés. Cette opération permet de diminuer la prise en charge des déficits par les impôts des citoyens et répond aux exigences de l'Ofinco (Ordonnance sur les finances communales) au sujet des financements spéciaux (Art. 38) soit :

« Les avances aux financements spéciaux ne sont autorisées qu'à titre exceptionnel si les revenus affectés ne couvrent provisoirement pas les charges et seulement pour des tâches dont l'autofinancement est juridiquement obligatoire. »

COMMENTAIRES (suite)

RELATIFS AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Recettes fiscales

Le montant total des recettes s'élève à Fr. 10'398'794.98 (Fr. 9'924'000.00). L'objectif des recettes liées aux impôts est dépassé.

Investissements

Les investissements nets pour l'exercice 2019 se sont montés à Fr. 3'503'555.37 et sont inférieurs par rapport aux montants budgétés (Fr. 4'091'600.00) en raison de la protection des Evouettes d'Amont et la participation pour les routes cantonales, projets qui se sont révélés moins onéreux que prévu.

La gestion budgétaire des investissements est bien maîtrisée.

Conclusion

Nous avons, cette année, bénéficié d'un gain extraordinaire sur la vente de deux parcelles à des entreprises locales générant des emplois.

Ces ventes ont dégagé un bénéfice de Fr. 1'151'895.00 au total. Grâce à de bonnes décisions stratégiques prises par le Conseil communal dans le passé, une recette considérable vient aujourd'hui améliorer la marge d'autofinancement de l'exercice 2019.

En contrepartie de ce bénéfice, plusieurs provisions ont été augmentées voire créées afin de tenir compte notamment du contexte actuel lié à la pandémie. Nous avons approvisionné à hauteur de Fr. 250'000.00 une réserve en relation directe avec le Covid-19 et ajusté d'autres provisions pour le même montant. En complément à ces provisions, nous avons saisi l'occasion de doter d'une réserve les projets futurs de la Place de la Gare et du Quai Laval, chacun à hauteur de Fr. 250'000.00.

Les comptes 2019 bouclent sur un bénéfice de Fr. 97'259.68 et ceci malgré plusieurs mesures de précaution visant à faire face aux exercices futurs touchés par la crise du Covid-19. Nous pouvons qualifier la situation financière de la Commune comme saine et en mesure de faire

face à ses engagements. La fortune est actuellement de Fr. 10'283'731.31.

En ce qui concerne les indicateurs de l'Etat, les valeurs sont toutes situées entre bien et très bien.

Le compte détaillé reste à votre disposition auprès de la Réception.

Les comptes 2019 ont été adoptés par le Conseil communal en séance du 5 mai 2020, ainsi que par la Commission des Finances le 13 juillet 2020.

Le Conseil communal vous propose d'approuver ces comptes.

COMPTES 2019 - INVESTISSEMENTS

	Dépenses CHF	
	Comptes	Budget
ADMINISTRATION GENERALE		
Transfert Nauplia au Patrimoine financier	-500 000,00	-
Réhabilitation de la gare	2 342 310,88	2 000 000,00
Subvention bâtiment gare	-300 000,00	-
	1 542 310,88	2 000 000,00
SECURITE PUBLIQUE		
Tribunal de district	13 268,10	11 000,00
Videosurveillance des espaces publics	15 531,42	15 000,00
	28 799,52	26 000,00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Rénovation école Evouettes	357 105,52	420 000,00
Subvention bâtiment école	-79 500,00	-100 000,00
Isolation et peinture école Bouveret	61 445,50	150 000,00
	339 051,02	470 000,00
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Aménagement floral	40 174,95	40 000,00
Place de jeux	30 065,12	30 000,00
Quai Laval	18 189,45	-
Concept vélo-lac	11 308,50	-
Tennis	611 426,62	420 000,00
Subvention tennis	-47 000,00	-45 000,00
Participation musée Swiss Vapeur Parc	20 000,00	20 000,00
	684 164,64	465 000,00
SANTE		
Secours sanitaires (Canton)	3 273,70	3 600,00
	3 273,70	3 600,00
PREVOYANCE SOCIALE		
Institutions sociales (Canton)	20 343,76	50 000,00
	20 343,76	50 000,00
TRAFIC		
Routes cantonales (Canton)	16 567,35	230 000,00
Passerelle	85 000,00	85 000,00
Aménagement des zones 30 km/h	6 681,20	30 000,00
Eclairage public	69 686,55	45 000,00
Aménagement locaux travaux publics	36 211,50	50 000,00
Aménagement place de la Gare	94 013,60	50 000,00
	308 160,20	490 000,00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
STAP eaux usées Vieilles Chenevières	35 797,65	40 000,00
Collecteur eaux usées Bellevue	11 521,45	120 000,00
Réseau eau des vignes	3 732,60	10 000,00
Collecteur eaux usées port	40 804,05	30 000,00
Réseau fibre optique	44 493,50	72 000,00
Gestion des déchets	21 668,00	20 000,00
Poubelles	33 235,10	40 000,00
Correction du Rhône (Canton) *Fr. 50 000 déjà provisionnés depuis 2015	-	-
Protection des Evouettes d'amont	717 007,20	1 100 000,00
Subvention travaux de protection des Evouettes	-425 109,15	-975 000,00
	483 150,40	457 000,00
ECONOMIE PUBLIQUE		
Renforcement des digues amont CGN	-	10 000,00
Bornes électriques des estacades	32 974,85	50 000,00
Bâtiment du port WiFi	9 999,10	10 000,00
Services industriels Bord du lac	51 327,30	60 000,00
	94 301,25	130 000,00
INVESTISSEMENTS NETS TOTAL	3 503 555,37	4 091 600,00

COMMISSION

DES TRAVAUX PUBLICS & SERVICES INDUSTRIELS

Création d'un service technique unique : ST-PVA

En fin d'année 2019, un projet de création d'un service technique intercommunal avait été présenté aux citoyens des communes de St-Gingolph et Port-Valais, avec l'ambition de constituer une société anonyme pour regrouper les forces actuelles, mais également pour augmenter le type de prestations offertes. Les objectifs étaient multiples, ils s'orientaient vers :

- L'optimisation de l'exploitation des biens communaux
- La définition d'une stratégie de développement des infrastructures publiques
- Le soutien et le conseil technique aux exécutifs communaux de St-Gingolph et Port-Valais

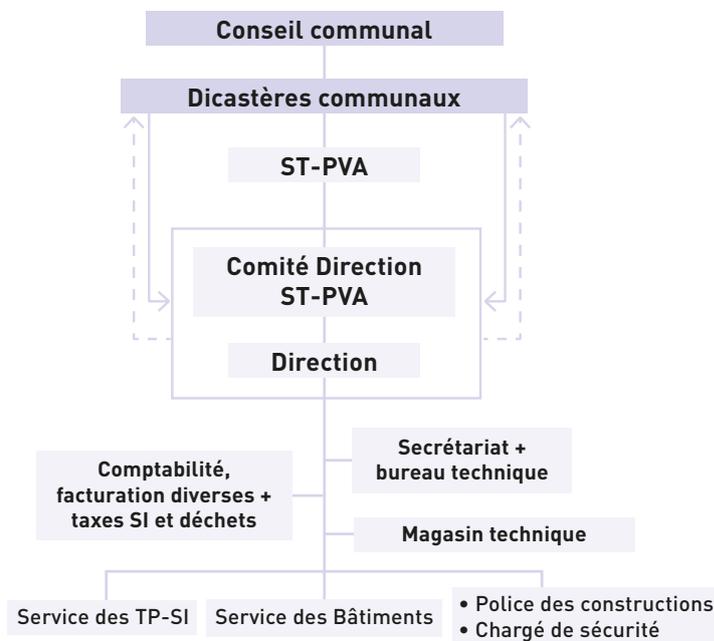
L'Assemblée Primaire de notre commune voisine a décidé de ne pas s'engager dans un tel projet, dès lors, les citoyens de Port-Valais n'ont pas eu besoin de se prononcer à ce sujet. Le Conseil communal avait tout de même souhaité présenter cette démarche à l'Assemblée Primaire du 3 décembre 2019 et avait annoncé que le projet continuerait probablement en interne, sous une forme adaptée.

Convaincu de l'importance de ce projet et après quelques semaines de réflexion, le Conseil communal a décidé de remettre ce dossier sur la table et de le finaliser avec une variante dimensionnée à la configuration de notre commune.

Un groupe de travail a été créé et s'est vu confier la tâche de redessiner l'organisation d'un service technique unique de la Commune de Port-Valais, en regroupant les entités suivantes :

- Travaux publics et Services Industriels
- Service des bâtiments
- Police des constructions et Chargé de sécurité
- Magasins techniques

Le regroupement de plusieurs secteurs d'activités communaux nécessite une refonte de la structure et de l'organisation actuelles, élément majeur du projet. Pour cela, un nouvel organigramme a été développé en redéfinissant le rôle de chaque acteur, y compris celui du Conseil communal.



Dès lors, un travail de longue haleine a été entrepris et a notamment permis :

- **d'analyser** le mode de faire et de fonctionner des services existants,
- **d'inventorier** tous les articles techniques utilisés par les différentes entités actuelles (plus de 1'400 articles),
- **d'éditer** les descriptifs de fonction de chaque poste du service technique,
- **d'éditer** le cahier des charges pour le poste de Directeur-trice des services techniques ST-PVA,
- **d'intégrer** un magasin central dans le bâtiment actuel des TP-SI,
- **de définir** l'implantation physique du nouveau service technique ST-PVA

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans la phase finale de la procédure d'engagement du Directeur-trice, pièce maîtresse du projet.

Les différentes pièces du puzzle se mettent progressivement en place et le déploiement de cette nouvelle organisation pourra s'opérer dès le 1^{er} janvier 2021.

QUALITÉ

DE L'EAU POTABLE 2019/2020

RÉSEAU D'EAU POTABLE	BOUVERET	ÉVOUETTES
Provenance de l'eau	Source 12.11.2019	Source 15.06.2020
Traitement de l'eau	Non	Oui – UF
Dureté de l'eau (°f)	Moyennement dure 15.8	Moyennement dure 17.4
Teneur en nitrates (mg/l)	3.1	1.53
BILAN QUALITATIF GLOBAL	OUI	OUI

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

ANALYSE CHIMIQUE 2013	UNITÉ	RÉSULTATS		NORME
Conductivité	µS/cm	273	303	
pH	pH	7.9	8.1	M : 6.8 – 8.2
Dureté total	°F	15	17.4	
Dureté Carbo.	°F	12.1	14	
Calcium (Ca ⁺⁺)	mg/l	44.5	49.1	M : max. 200.0
Magnésium (Mg ⁺⁺)	mg/l	11.60	12.40	M : max. 125.0
Ammonium (NH ₄)	mg/l	<0.05	<0.05	T : max. 0.10
Sodium (Na ⁺)	mg/l	0.5	<0.5	M : max. 200.0
Potassium (K ⁺)	mg/l	0.4	0.6	M : max. 5.0
Chlorures (Cl ⁻)	mg/l	0.5	0.3	M : max. 250.0
Sulfates (SO ₄ ⁻⁻)	mg/l	33.5	34.40	M : max. 250.0
Nitrites	mg/l	<0.01	<0.01	T : max. 0.10
Nitrates (NO ₃ ⁻)	mg/l	3	1.53	T : max. 40.0
Oxydabilité (KMnO ₄)	mg/l			
Carbone organique total	mg/l	<0.5	0.7	M : max. 1.0 + ou – 0.2
Bicarbonates (HCO ₃ ⁻)	mg/l	149.6		
Turbidité	NTU	non décelé	<0.2	M : max : 1.0 NTU

T : Valeur de tolérance L : Valeur limite M : Valeur directive

L'eau potable est un bien qu'on utilise quotidiennement pour cuisiner, boire, prendre un bain ou laver la vaisselle. Qui plus est, l'approvisionnement en eau potable est très souvent considéré comme allant de soi par la majeure partie de la population.

LUTTE

CONTRE LES MOUSTIQUES

Depuis 1997 et avec l'appui de biologistes, une cartographie des gîtes de reproduction des moustiques a été établie sur le territoire de Port-Valais.

Au moyen de cette base de travail, le service des Travaux Publics et Services Industriels procède régulièrement à des traitements des zones répertoriées afin d'éviter l'éclosion des larves.

Malheureusement, il n'est pas possible d'enrayer ce phénomène de manière durable, celui-ci étant principalement influencé par les conditions météo.

Le développement des larves se produit naturellement autant sur le domaine public que privé, c'est pourquoi la lutte contre les moustiques ne peut avoir d'effets positifs qu'avec votre collaboration.



Pour cela, nous nous permettons de vous rappeler la règle de base, soit :

Eviter de laisser de l'eau stagner autour de votre maison (tonneaux, arrosoirs, pneus, seaux, etc.)

INCIVILITÉS

Après avoir vu, sur internet, quelques photos de poubelles publiques au Bouveret, nul doute que l'incivilité est présente sur notre territoire communal. Et pourtant, un petit geste de civisme est tellement facile.

Baisser le son de la musique pour ne pas gêner les voisins, ouvrir le couvercle d'une poubelle pour jeter un sac de déchets, écraser sa cigarette dans un cendrier, ramasser les crottes de son chien, etc... Le civisme relève parfois d'une action toute simple, presque évidente.

Mais si ces petits réflexes du quotidien sont naturels pour certains, voire la grande majorité, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Et toutes les transgressions aux règles élémentaires de civilité, aussi minimes soient-elles, font peu à peu le lit d'un incivisme pernicieux qui pollue notre qualité de vie et coûte cher à la collectivité, donc à nous tous contribuables.

Un règlement existe et c'est le rôle de la Police Intercommunale de le faire respecter. Ce qui veut dire que des amendes seront distribuées aux contrevenants. Ce n'est pas la solution idéale, mais parfois il faut que le porte-monnaie se vide pour

comprendre la portée de son acte.

Pour faire avancer la lutte contre l'incivisme, chaque geste, aussi petit soit-il, compte. Il faut avoir envie de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie. C'est rendre nos quartiers encore plus propres, plus accueillants, plus agréables à vivre. C'est tout à fait possible et la crise du Covid-19 a prouvé que cette valeur de l'aide à la collectivité est présente. Elle s'appelle la solidarité.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières, dit le proverbe. Même si la route est longue, il suffit parfois d'une petite dose de bonne volonté pour faire la différence. Le Conseil communal de Port-Valais compte sur vous.

D'avance merci de votre contribution pour améliorer l'image de notre belle Commune.



PORT-VALAIS INNOVE ET PROPOSE UN SERVICE PROFESSIONNEL D'AIDE À LA PERSONNE !



Commune
de Port-Valais

La crise du Covid-19 a mis en lumière la fragilité de notre réseau d'entraide et a poussé le Conseil communal de Port-Valais à chercher de nouvelles solutions pour pérenniser son service d'aide destiné aux personnes les plus vulnérables.

Le bénévolat : les limites d'un système

Jusqu'à présent, nous nous appuyions sur le bénévolat pour aider les personnes âgées ou à mobilité réduite, mais les forces vives sont de plus en plus difficiles à trouver et le nombre de personnes intéressées à aider la communauté s'est réduit d'année en année. Ce constat a poussé le dicastère de l'action sociale à proposer un nouveau système de fonctionnement.

COMMUNE DE PORT-VALAIS, TOUS SOLIDAIRES

Un nouveau service qui proposera des aides multiples pour soutenir les personnes âgées ou à mobilité réduite dans leur quotidien :

- Transport médecin, hôpital, pharmacie
- Courses
- Livraison de repas à domicile
- Collecte des déchets pour la déchetterie
- Autres activités selon les besoins de la population



Une solution gagnant-gagnant

Pour faire fonctionner cette aide, nous souhaitons miser sur la réinsertion professionnelle et offrir un travail à des personnes en situation fragile. Un moyen pour elles de reprendre une activité, tout en venant en aide aux plus vulnérables !

Un véhicule dédié à cette mission

Afin de pouvoir correctement offrir ce service, nous avons procédé à l'achat d'un véhicule adapté et 100% dédié avec le soutien d'entreprises et de personnes de la région.

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE?

N'hésitez pas, ce service est là pour vous!

Contactez-nous : +41 79 801 14 82

Ces prestations sont soutenues par la Commune et proposées à des tarifs très abordables.



Commune de Port-Valais

TOUS SOLIDAIRES

Votre place de jeux fait peau neuve !

Après 15 ans de bons et loyaux services, la place Tauredunum entame une mue profonde pour s'adapter à l'évolution de la population. Ces travaux s'inscrivent dans la volonté du Conseil communal de développer durablement ses espaces libres au sein de son périmètre urbain, en augmentant leur valeur sociale et environnementale.



Le nouveau parc Tauredunum



UNE SURFACE DOUBLÉE



DES JEUX AU GOÛT DU JOUR



DES ACTIVITÉS POUR TOUS LES ÂGES



UN TERRAIN DE SPORT ÉGALEMENT
DISPONIBLE POUR LES ÉCOLES



UNE AIRE DE PIQUE-NIQUE OMBRAGÉE



UN PARC ARBORÉ D'ESSENCES LOCALES
FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ



LES ACTEURS DU PROJET

Maître d'ouvrage
Auteur du projet
Ingénieur civil
Génie civil
Jardinage
Serrurerie
Sanitaire

Commune de Port-Valais
Atelier Grept, St-Gingolph
Sollertia, Monthey
Cuénod-Payot Chablais, Aigle
Germa Paysages, Monthey
Chaperon Serrurerie, St-Gingolph
Gollut Hydrotec, Monthey

UN NOUVEAU SERVICE OFFICIEL DE CURATELLE POUR LE HAUT-LAC

Lorsque les facultés mentales d'une personne sont altérées ou que par suite d'une maladie ou de l'âge, elle ne dispose pas d'une autonomie suffisante pour gérer sa personne ou ses biens, la loi prévoit qu'elle peut être placée sous un régime de protection organisée appelé curatelle.

Comment fonctionne une curatelle ?

Deux cas de figure existent : **la curatelle simple** est une mesure judiciaire qui permet de protéger des personnes majeures vulnérables. Le juge des tutelles nomme un ou plusieurs curateurs chargés d'assister la personne protégée dans tous les actes importants de la vie (emprunt, achat/vente immobiliers, succession, etc.).

La curatelle renforcée s'adresse aux personnes les plus fragiles. Elle permet de leur apporter une assistance plus étendue. Le juge des tutelles détermine les actes que la personne protégée peut accomplir seule et ceux pour lesquels le curateur doit intervenir.

Le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur en 2013. Il a pour objectif d'encourager la solidarité au sein de la famille, de renforcer l'autonomie des personnes handicapées concernées et leur offrir la protection dont elles ont besoin. Lorsque aucun membre de la famille ou aucun proche ne peut assumer la curatelle, le juge désigne un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Le Service officiel des curatelles assurait jusqu'à présent uniquement à Vouvry la curatelle des personnes nécessitant une assistance. Avec la création de l'Association des Communes du Haut-Lac, la volonté a été de doter les quatre communes d'un service professionnel, grâce à une équipe plus étoffée et aux compétences solides permettant d'être tout de suite opérationnel, comme le préconise l'Association des curateurs et curatrices professionnels suisse.

Madame Christine Ecoeur, Cheffe du service et curatrice, est la première à accorder une grande importance à la formation. Elle-même praticienne, au bénéfice d'un bachelier en travail social et d'éducatrice spécialisée, elle a plus récemment complété son bagage avec un certificat de management. Son rôle est de coordonner l'évolution du service et de donner les impulsions nécessaires pour assurer un service de qualité.

Notamment, les curateurs actifs dans le service doivent avoir complété au minimum le premier module d'un CAS en matière de protection de l'adulte, comme recommandé par l'APEA, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

Dans sa configuration définitive, le nouveau service sera composé de 2 curateurs, dont la Cheffe de service (1,8 Equivalent Plein Temps) ainsi que deux assistantes administratives (totalisant 1 EPT). L'immeuble libéré par l'ancienne Administration communale de Port-Valais se prêtait parfaitement à accueillir la nouvelle structure.



Les présidents
des quatre
communes
ACHL

LANCEMENT DU SERVICE

OFFICIEL DE LA CURATELLE DU HAUT-LAC (SOCHL)



Le nouveau Service officiel de la curatelle du Haut-Lac (SOCHL) a ouvert ses portes le mercredi 1^{er} juillet 2020 au Bouveret, dans les anciens locaux de l'Administration communale de Port-Valais. Il officiera pour les communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et Saint-Gingolph; les curateurs pourront se déplacer dans les quatre communes en fonction des situations.

Quelle mission pour le SOCHL ?

Le Service Officiel de Curatelle du Haut-Lac a pour mission de mettre en œuvre les mesures de protection ordonnées par l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA), en faveur des personnes majeures essentiellement. Pour rappel, ladite Autorité remplace, depuis le 1^{er} janvier 2013, les Chambres pupillaires de nos communes.

La tâche des curatrices et curateurs professionnels consiste en la sauvegarde des intérêts personnels et/ou matériels des personnes majeures au bénéfice d'une mesure de curatelle, laquelle peut être issue d'une démarche volontaire ou imposée par l'APEA.

Un seul service pour l'ensemble du Haut-Lac

Devant la complexité des dossiers et l'importance d'une gestion appropriée à chaque situation, les instances dirigeantes de l'ACHL, sous l'impulsion des Présidents de communes, ont décidé en 2019 de créer ce nouveau service au bénéfice des quatre communes qui composent l'Association des Communes du Haut-Lac (ACHL).

La première partie de l'année a permis la mise en œuvre de cette décision et l'engagement du personnel, pour rendre cette structure opérationnelle au 1^{er} juillet 2020. Madame Christine Ecoeur, qui officiait jusqu'à fin juin à Vouvry comme curatrice, prend les rênes de cette nouvelle entité. La cheffe de service sera secondée par Monsieur Dominique Rouiller-Monay, curateur, et par Mesdames Marlène Mariaux et Danielle Stettler, pour l'administration. Le service reprend dès à présent toutes les situations que le service de Vouvry gère et se verra attribuer de nouveaux mandats par l'APEA du district de Monthey au fur et à mesure des décisions prises par cette instance.

Une satisfaction pour les communes

Le Comité de Direction de l'ACHL se réjouit de la mise en fonction du SOCHL, qui s'est faite de manière rapide et agile, dans le respect des processus démocratiques et avec l'implication des populations des communes respectives. Cet acte démontre une nouvelle fois la valeur ajoutée de notre jeune Association de communes.

M. Werner Grange, membre du Comité de Direction, responsable du Dicastère social, et M. Kevin Woeffray, président de la Commission sociale au sein de l'ACHL, se réjouissent que ce service ait été mutualisé au niveau des quatre communes. La demande est en effet en augmentation croissante, les curateurs privés deviennent rares et les responsabilités légales sont de plus en plus importantes.

Pour plus d'informations

Service officiel des curatelles

Villa Nauplia, 1897 Le Bouveret
tél. 024 482 12 24

Mme Christine Ecoeur, Cheffe du service
Tél. 024 482 12 24 – Christine.ecoeur@vouvry.ch

M. Werner Grange, Membre du CODIR,
Responsable du social
Tél. 078 646 57 20 – werner.grange@mac.com

M. Kevin Woeffray, Président de la
Commission sociale de l'ACHL
Tél. 075 437 57 49 – kevin.woeffray@port-valais.ch

PROGRAMME

D'INTÉGRATION CANTONAL

Par besoin ou par envie, les gens décident parfois d'élire domicile très loin du lieu qui les a vus naître. Un certain laps de temps va s'écouler avant qu'ils ne se sentent « chez eux », en harmonie avec les habitants locaux et avec les us et coutumes du pays d'accueil. Certaines personnes ont le contact facile, un grand sens de l'adaptation, d'autres auront besoin d'aide pour être et se sentir intégrées. Favoriser tout besoin d'intégration est la mission du programme d'intégration cantonal et ses antennes locales.

Le bureau d'intégration des Communes du Haut-Lac répond aux questions pratiques des nouveaux arrivants ainsi que des habitants présents dans nos communes depuis plusieurs années. Il reçoit toute personne nouvellement installée sur l'une des communes du Haut-Lac, mais aussi ceux souhaitant mettre sur pied un projet spécifique visant l'intégration ou souhaitant disposer d'informations sur la naturalisation.

Madame Stéphanie Micheloud, déléguée régionale à l'intégration, répond à quelques questions nous permettant ainsi de comprendre son action et son point de vue sur le thème :

Etre intégré-e est une notion assez complexe, quels sont à votre sens les principaux signes d'une bonne intégration ?

Bien qu'il existe des critères qui peuvent mesurer le degré d'intégration, l'intégration reste une notion subjective. Les critères objectifs d'une bonne intégration sont par exemple la maîtrise de la langue locale, l'accès au marché de l'emploi et l'implication sociale (bénévolat, faire partie d'une société sportive, d'un groupe de musique, être engagé-e dans une association, actif-ve dans sa paroisse,...). Des critères subjectifs, plus difficiles à mesurer, existent également (sentiment d'appartenance, partage de valeurs communes, qualité des relations interpersonnelles, bon voisinage, se sentir reconnu-e et considéré-e, avoir le moral...).

Quelles sont, selon vos observations, les premières difficultés auxquelles font face les personnes nouvellement arrivées en Suisse ?

La recherche d'un emploi, la compréhension du système suisse (permis d'établissement, assurances, fiscalité, scolarité, chez qui se tourner pour trouver les infos correctes, etc.). Puis viennent d'autres difficultés : la création d'un réseau social, rester



PROGRAMME (suite)

D'INTÉGRATION CANTONAL

soi-même devant certaines injonctions un peu abstraites de se comporter « comme un Suisse », avec des questionnements qui en découlent : comment je fais pour qu'on me considère comme faisant partie de la société suisse ? C'est quoi être suisse ? Est-ce que je dois renoncer à qui je suis ? Est-ce que je peux rester moi-même tout en intégrant d'autres manières de faire et d'être ?

Quelles mesures avez-vous mises en place pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ?

- Entretiens de primo-info, de conseils (emploi, intégration sociale, reconnaissance de diplômes, orientation pour des questions administratives ou juridiques) et d'écoute.
- Lutte contre le racisme et les discriminations (entretien d'écoute, sensibilisation dans les classes par le biais de moi-même, des enseignants, du Bibliobus, rappel des droits des victimes, participation à la Semaine d'actions contre le racisme).
- Ateliers info-natu afin de coacher les personnes en procédure de naturalisation.
- Pass bienvenue : un cadeau des communes pour les nouveaux habitants. Sur inscription, le pass permet à son détenteur de bénéficier des lieux culturels des districts de St-Maurice et Monthey gratuitement pendant une année. L'objectif est bien sûr que la personne se sente accueillie mais également que l'accès à la culture lui soit facilité.
- Des accompagnements par des personnes bénévoles peuvent être mis en place afin de pratiquer le français par exemple, pour découvrir la commune et les alentours, ou pour du soutien dans la scolarité des enfants.
- Travail de réseau, souvent discret mais efficace, avec les écoles et d'autres professionnels. Nous sommes tous acteurs de l'intégration au quotidien : les acteurs sociaux, culturels, pédagogiques, politiques travaillent dans ce sens.

D'ailleurs, la Commune de Vouvry travaillait déjà pour l'intégration avant qu'un poste de Déléguée à l'intégration soit créé. Je peux citer le groupe de femmes EtincELLES, dont la mission est de créer du lien entre les femmes de la commune. Sans oublier le travail de la commission interculturelle et d'inté-

gration de Vouvry qui organise notamment une fête interculturelle chaque année.

- Le travail en réseau permet également de bénéficier de cours de français à Vouvry, pour les débutants et les intermédiaires, et à Monthey pour différents niveaux, par le biais de la Maison du Monde de Monthey.
- Je travaille avec des interprètes de l'AVIC (association valaisanne des interprètes communautaires) lorsque les personnes rencontrées ne maîtrisent pas suffisamment le français.

Comment faites-vous connaître l'existence de ce service ?

Travail de réseau, informations dans les offices de la population, annonces dans les bulletins communaux, lettres de bienvenue envoyées après 6 mois d'établissement dans la commune.

Quels sont à votre sens les défis de ces prochaines années ?

Je ne suis pas la seule à faire ce travail, il s'agit d'un mandat cantonal, et comme tel nos actions s'inscrivent dans un contexte local, régional et cantonal. Je travaille également pour les communes de Collombey-Muraz, Val-d'Illiez et Champéry.

Le défi est majoritairement d'atteindre les personnes qui ont un besoin d'intégration mais qui ne connaissent pas mon existence ou qui n'osent pas me contacter. Je les invite cordialement à me contacter.

Coordonnées du service :

Mme Stéphanie Micheloud, déléguée régionale à l'intégration pour les Communes du Haut-Lac
integration.haut-lac@vouvry.ch
Tél. 079 944 16 69

Voir aussi :
www.achl.ch/fr/integration-21.html

Présence du lundi au jeudi.

Des verres uniques, comme vos moments d'amitié

Offrez-vous ou offrez l'un de nos
verres « Commune de Port-Valais ».

Vous pourrez les trouver
directement à l'Administration
communale de Port-Valais.



Les tas de branches, ce n'est pas du «chenit»!

Que se passe-t-il dans nos forêts? Faudrait-il mieux les nettoyer? Et les cheveux de glace, vous connaissez?

Le visage de nos forêts change. Tempêtes, sécheresse, ravageurs mettent les arbres à rude épreuve et exigent une exploitation adaptée aux circonstances, parfois intensive. On peut voir, ci-et-là, des opérations de bûcheronnage se poursuivre depuis le printemps. Leurs traces ne passent pas inaperçues, sous forme de piles de grumes et de tas de bois-énergie le long des chemins. Et puis, il y a ces branchages laissés épars au pied des arbres. Faudrait-il et vaudrait-il mieux nettoyer la forêt?

Tout le monde n'apprécie pas de voir des branches par terre. Certains promeneurs les considèrent comme du désordre ou comme le résultat d'un travail négligé. Or, ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champignons. En outre, ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les microorganismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les couloirs de débardages, les «layons» comme les appellent les bûcherons, où circulent les engins forestiers.

Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs

Plus de 40 pourcents – 25'000 bien comptées – des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent aussi d'une sylviculture plus proche de la nature. Selon la Station ornithologique de Sempach, en forêt, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pourcents depuis 1990. Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages; leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire. Les propriétaires de forêts et les forestiers exercent d'autre part une surveillance constante sur l'évolution de ces insectes.



Plus de 40% de nos plantes et animaux indigènes trouvent leur habitat en forêt. Les tas de branches sont particulièrement bénéfiques à cet égard.

Dessin: Silvan Wegmann

A propos d'observation: en hiver peuvent apparaître de curieuses formations sur des branches mortes, des cheveux de glace. Regardez autour de vous lorsque vous irez en forêt par des températures légèrement en dessous de zéro! Peut-être en verrez-vous de ces étranges filaments qui rappellent la barbe-à-papa. Vous trouverez l'explication de ce phénomène de la nature, avec des illustrations et bien d'autres informations sur l'univers forestier, sur le site internet de ForêtSuisse www.foretsuisse.ch.

PET-RECYCLING SCHWEIZ



CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE
1897 BOUVERET**

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

9676 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2019. Ces quelques 351239 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 29028 KILOGRAMMES
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 9192 LITRES
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



Jean-Claude Würmli
Directeur





Bibliothèque

Port-Valais

Centre scolaire La Bouverette

1897 Le Bouveret

Tél. 024 481 28 20

bibliotheque@port-valais.ch



LA BIBLIOTHÈQUE C'EST DES CHIFFRES ET DES LETTRES



LES CHIFFRES

7'000 livres sont à disposition à notre bibliothèque

1'700'000 ouvrages peuvent être consultés en ligne ou livrés à notre bibliothèque

4'700 e-books peuvent être téléchargés

Il suffit d'avoir la carte BiblioValais.

L'inscription est de Frs 5.00 ensuite le prêt est gratuit. Profitez-en !

Informations disponibles sur www.port-valais.ch/fr/bibliotheque

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	16h00 à 19h00
MERCREDI / JEUDI	15h00 à 18h00
VENDREDI	9h00 à 11h00

LES LETTRES

Afin d'écrire **FELICITATIONS**, ce mot nous l'adressons à **2 auteures de notre commune.**



Les Evouettes

Loulou est un bébé lion qui apprend la vie grâce à ses aventures.

Marianne aime raconter des histoires à ses petits-enfants, illustrées et publiées elle nous les offre, merci. Nous sommes sûres que vous aimerez les lire à vos enfants ou petits-enfants.



Le Bouveret

Un grand coup de chapeau à Fiona Bossel pour son 1^{er} roman : **Indomptables**.

À 12 ans, elle écrit une belle histoire où l'on sent tout son amour pour les chevaux. Jeune lectrice assidue, fréquentant régulièrement notre bibliothèque, Fiona nous a ravies avec son livre.

Par la bibliothèque, nous sommes enchantées de vous faire découvrir leurs ouvrages.